



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La CFDT signe le nouvel accord de Prime Mensuelle d'Objectifs.

Le montant mensuel passe de 105 à 115€ maxi, soit + 9,5%.

Versement tous les 2 mois au lieu de 3 auparavant.

Les salariés percevront une PMO en fonction de leur périmètre d'affectation : Hexapol, Technyl/MM ou Services Partagés :

-50% base sectorisée : Critère d'activité, IGP.

-50% base commune : Volume de Production HEXAPOL+ TECHNYL/MM, Réunion d'équipe.

Les résultats seront communiqués tous les 2 mois aux salariés concernés par la PMO (Avt1 & Avt2).

Un suivi annuel de l'application de l'accord est prévu.

- Prochain versement Mars 2019.